RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2JTP
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000€
Siège social : 1 rue du crinquet
62260 AMETTES
909226201 RCS ARRAS

DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE LE 14 JANVIER 2025

Monsieur Jérémy, Paul FILBIEN

Né le [redacted] à [redacted]

[redacted] de Madame Claire, Nathalie, Thérèse, Isabelle FILBIEN née GILLIG le [redacted] à [redacted] [redacted] avec qui il est marié depuis le 01 août 2020 à la mairie de AMES (62) sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.

Demeurant [redacted]

De nationalité [redacted] disposant de la pleine capacité civile et n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation ou mesure quelconque entraînant interdiction d'administrer, diriger ou contrôler une société

Ci-après « l'associé unique »

A pris les décisions suivantes :

- Extension de l'objet social par adjonction d'activité,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION : Extension de l'objet social

L'associé unique décide d'ajouter à l'objet social, à compter de ce jour, les activités suivantes : « Le transport public routier de marchandises et loueur de véhicules industriels avec conducteur au moyen de véhicules de tout tonnage. »

JP

DEUXIEME DECISION : Modification des statuts

En conséquence, l'associé unique décide de modifier de l'article n°2 des statuts, comme suit :

« ARTICLE 2 – OBJET

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- Tous travaux et services concernant l'assainissement, l'aménagement des espaces extérieurs, le curage, les clôtures, le terrassement, et toutes applications découlant de ces activités.
- La location de tous matériels, et notamment de matériel de travaux et d'espaces verts.
- Le transport public routier de marchandises et loueur de véhicules industriels avec conducteur au moyen de véhicules de tout tonnage.
- et plus généralement, toutes opérations commerciales, civiles ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci- dessus défini ou susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation. »

TROISIEME DECISION : Modification des statuts

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Fait à Amettes

Le 14 janvier 2025

En quatre exemplaires originaux

Dont un pour être déposé au siège social

Et les autres pour l'exécution des formalités requises.

Moniseur Jérémy FILBIEN [redacted]	